

@CTION TELECOM

Société par Actions Simplifiée (SAS) au capital de 7.500 euros
Siège social : 155 Rue Joseph Teulère 47240 CASTELCULIER
451 817 860 RCS AGEN

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DU 17 JUILLET 2024**

L'an 2024,
Le 17 juillet,
A 9 heures,

Les associés de la société @CTION TELECOM se sont réunis en **Assemblée Générale Extraordinaire**, au siège social actuel sis au 155 Rue Joseph Teulère 47240 CASTELCULIER, sur convocation faite par la Présidente personne morale conformément aux statuts sociaux.

Il a été établi une **feuille de présence** sous format numérisé prévu par l'article R. 225-95 du Code de commerce signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par **Monsieur Nikolas SIMON**, en sa qualité de Président de la société ELSA COMPANY 819 934 597 RCS AGEN, elle-même Présidente de la Société.

Monsieur Benoît BORDENAVE est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent **la totalité des 750 actions** ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Les justificatifs des convocations régulières des associés,
- La feuille de présence et la liste des associés,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- Le rapport de la Présidente,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

.../...

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la Présidente,
- **Transfert du siège social** de la Société au : 364 Impasse Sun Valley ZAC des Champs de Lescaze 47310 ROQUEFORT,
- **Modification corrélative de l'article 4 - SIEGE SOCIAL des statuts** sociaux,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la Présidente.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la Présidente, décide de transférer le siège social :

Du : 155 Rue Joseph Teulère
47240 CASTELCULIER

Au : **364 Impasse Sun Valley
ZAC des Champs de Lescaze
47310 ROQUEFORT**

Et ce, à compter de ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence de l'adoption de la résolution précédente, l'Assemblée Générale décide de modifier **l'article 4 - SIEGE SOCIAL des statuts** sociaux de la manière suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

Le siège social est fixé au : **364 Impasse Sun Valley
ZAC des Champs de Lescaze
47310 ROQUEFORT**

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs à la **SOCIETE D'AVOCATS ETIC** sise au 55 Avenue du Général de Gaulle (47000) AGEN et/ou au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président

M. Nikolas SIMON
Es-qualité

Le secrétaire

M. Benoît BORDENAVE

